

Christine BOUTIN

Député des Yvelines
Premier Vice-Président
du Conseil Général
Conseiller Général
du canton de Rambouillet

Versailles, le 5 février 2007

07/020

Monsieur Olivier DAUDET
19 allée des Acacias
78310 MAUREPAS

Monsieur,

Vous aviez bien voulu appeler mon attention sur toutes les nuisances que vous rencontrez du fait de la proximité de la zone d'activités de la zone commerciale de Pariwest.

J'étais intervenue auprès de Monsieur JULLIENNE, Directeur des Routes et des Transports au Conseil Général des Yvelines, afin de voir les améliorations susceptibles d'être apportées à votre problème.

Vous trouverez, sous ce pli, une réponse que Monsieur JULLIENNE a bien voulu transmettre à Monsieur Stéphane MOUSSAY.

Je me tiens, bien entendu, à votre disposition, si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine BOUTIN

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT**

Direction des Routes
et des Transports

Affaire suivie par :
JC ZUCCARO
Réf. : JCZ/MG/07-12

Monsieur Stéphane MOUSSAY
Vice-président de la Ligue
Contre la Violence Routière
Association Départementale des Yvelines
7 impasse de l'Oust
78310 MAUREPAS

Versailles le 24 JAN. 2007

Monsieur,

Je vous remercie de vos bons vœux et vous adresse aussi les miens pour une excellente année 2007.

Parallèlement et à la suite de l'accident mortel du 24 novembre dernier sur la RD 13 sur la commune de Maurepas, vous m'avez demandé que soient réalisés d'urgence les aménagements ci-après à proximité du PR 8 :

- un aménagement provisoire permettant de réduire la vitesse à 50 Km/h,
- un renforcement de la signalisation horizontale et verticale,
- une séparation des chaussées par des plots plastiques.

En réponse je vous informe que les mesures ci-après ont d'ores et déjà été décidées et seront mises en œuvre dans les meilleurs délais :

- réduction de la vitesse à 50 Km/h dans le virage où s'est produit l'accident mortel et à 70 Km sur l'ensemble de la section de la RD 13 entre Maurepas et « les Mousseaux » (commune de Jouars-Pontchartrain),

- renforcement de la signalisation verticale dans tous les virages avec des panneaux J4 (chevrons) rétro réfléchissants,

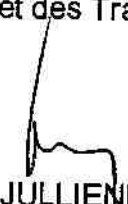
réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de la section de la RD 13 et mise en place d'un enduit spécial haute adhérence dans le virage en cause (au printemps prochain et dès que les conditions climatiques le permettront),

- renforcement de la signalisation horizontale (après réfection de la couche de roulement) et mise en place de plots rétro réfléchissants en axe.

Enfin je vous précise que l'aménagement provisoire « permettant de réduire la vitesse à 50 Km/h » tel un ralentisseur ou tout autre équipement de ce type, n'est pas autorisé sur une section de route hors agglomération, et que la RD 13 présentant une chaussée de 6 m de largeur avec un trafic important (de près de 10 000 Véh./j) il n'est pas envisageable d'y installer des « plots plastiques » sur l'axe médian, ceux-ci étant voués dans de telles conditions à une dégradation inévitable et rapide (par les poids lourds, en particulier).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR
des Routes et des Transports



Roland JULLIENNE

Copie : JCZ
SGER
Subdi. Centre
Class -